

209C0104
FR0000033409-FS0038

21 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE FONCIERE LYONNAISE

(Euronext Paris)

Par courrier du 20 janvier 2009, la société Inmobiliaria Colonial (Avenida Diagonal, 532 – 08006 Barcelone, Espagne) a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de SOCIETE FONCIERE LYONNAISE et détenir 24 838 556 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE représentant autant de droits de vote, soit 53,41% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice par Goldman Sachs International Bank et The Royal Bank of Scotland, respectivement les 7 et 9 janvier 2009, des options d'achat qui leur avaient été octroyées par le déclarant le 25 novembre 2008, portant chacune sur 7,25% du capital de SOCIETE FONCIERE LYONNAISE (2).

-
- (1) Sur la base d'un capital composé de 46 502 301 actions représentant autant de droits de vote, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
- (2) Cf. notamment D&I 209C0086 du 16 janvier 2009 et 209C0090 du 19 janvier 2009.